



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

DOSSIER

Concours national de la résistance et de la déportation

le mercredi 11 mai 2011

DE PRESSE

Sommaire

1. Présentation du concours
 2. Prix départementaux du concours National de la Résistance et de la Déportation
 3. Sujet individuel des classes de collège
 4. Sujet individuel des classes de lycée
 5. *DEVOIR INDIVIDUEL LYCEE, Extraits du devoir de Monsieur SALLE Antoine-Marie, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L*
 6. Composition du Jury
-

50^{ème} anniversaire du concours national de la résistance et de la déportation

Pierre Bayle, Préfet de l'Aisne, préside, aujourd'hui, mercredi 11 mai 2011, la **Cérémonie annuelle de remise des Prix aux lauréats départementaux du concours national de la résistance et de la déportation.**

Le Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD) a été créé officiellement en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations et particulièrement de la Confédération nationale des combattants volontaires de la résistance (CNCVR).

En 2011, ce concours fête son 50^{ème} anniversaire et a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui.

Pour l'année 2011, le jury national a arrêté le thème suivant :

« La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy »

Prix départementaux du Concours National de la Résistance et de la Déportation

Catégorie Collèges – Devoirs individuels – Classes de Troisième des Collèges

- 1^{er} prix** : SOISSONS Marie, Collège Pierre Sellier, La Capelle
2^{ème} prix : CHERIFA-MERBATI Maïhane, Collège Saint Joseph, Château-Thierry
3^{ème} prix ex æquo : HUTIN Ophélie, Collège Pierre Sellier, La Capelle
3^{ème} prix ex æquo : CHARLES Vincent, Collège Saint Joseph, Château-Thierry
4^{ème} prix : LEFEVRE Marie Gwendoline, Collège Saint Joseph, Château-Thierry
5^{ème} prix : BURON Guillaume, Collège Josquin des Près, Beaurevoir
6^{ème} prix ex æquo : WARTELLE Lucie, Collège Jacques Prévert, Flavy le Martel
6^{ème} prix ex æquo : LEFEVRE Fanny, Collège Saint Jean et La Croix, Saint-Quentin
7^{ème} prix : DUPREZ Aurore, Collège Jacques Prévert, Flavy le Martel
8^{ème} prix : MILLESCAMPS Pierre, Collège Jean Rostand, Château-Thierry
9^{ème} prix ex æquo : PAYEN Anouck, Collège Marie de Luxembourg, La Fère
9^{ème} prix ex æquo : FLOQUET Rémy, Collège Saint Jean et La Croix, Saint-Quentin
10^{ème} prix : MASSOIS Charlotte, Collège Saint Joseph, Château-Thierry
11^{ème} prix : BRETON Thibaut, Collège Le Nain, Laon
12^{ème} prix ex æquo : CHAUFFERT Jeanne, Collège Saint Joseph, Château-Thierry
12^{ème} prix ex æquo : CATHELIN Antoine, Collège Le Nain, Laon

Catégorie Collèges – Mémoires collectifs – Classes de Troisième des Collèges

- 1^{er} prix ex æquo** : Collège Pierre Sellier, La Capelle, Classe de Monsieur QUEDE
1^{er} prix ex æquo : Collège Pierre Sellier, La Capelle, Classe de Monsieur DEHAY

Catégorie Collèges – Devoirs collectifs support Audio – Classes de Troisième des Collèges

- 1^{er} prix** : Collège Josquin des Près, Beaurevoir
2^{ème} prix : Collège Alan Seeger, Vailly sur Marne
3^{ème} prix : Collège Charles Brazier, Crecy sur Serre

Catégorie Lycées – Devoirs individuels

1^{er} prix : SALLE Antoine-Marie, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L

2^{ème} prix : PEREIRA Mathilde, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale ES

3^{ème} prix : DAUSSIN Marine, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L

4^{ème} prix : LAMOTTE Justine, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L

5^{ème} prix : KOWALSKI Elise, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L

6^{ème} prix ex aequo : GEOFFRION Romane, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Seconde

6^{ème} prix ex aequo : TOUBOULIL Nolwenn, Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale ES

Catégorie Lycées – Mémoires collectifs

1^{er} prix : Lycée Saint Jean et La Croix, Saint-Quentin

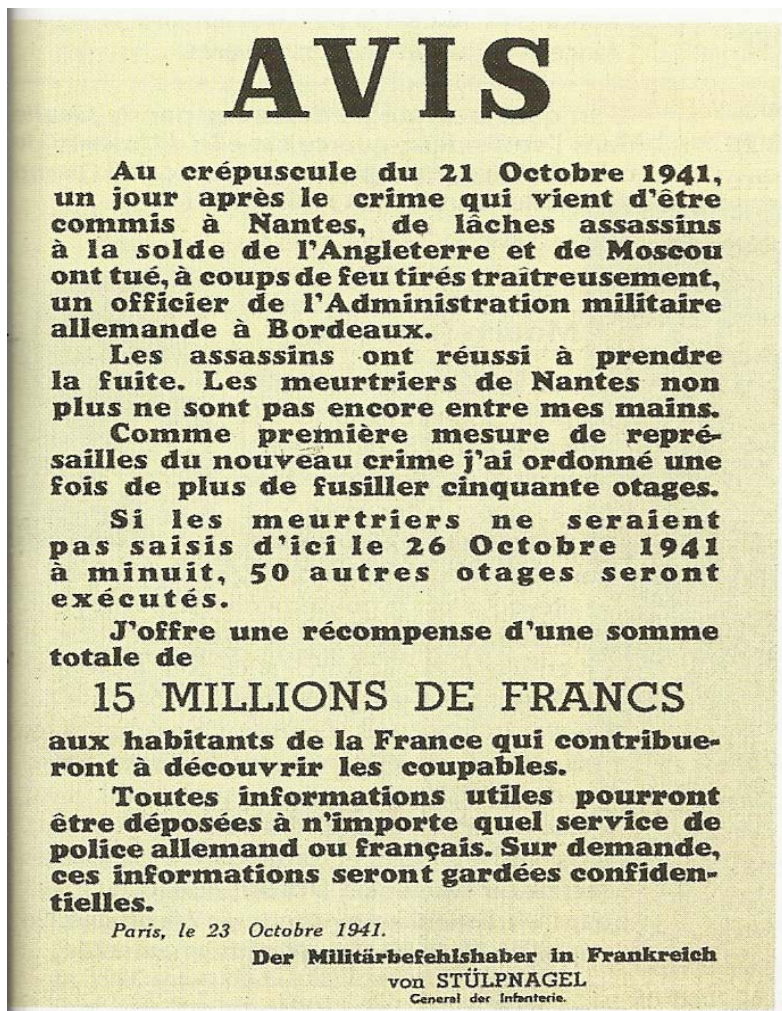
2nd prix : Lycée Le Corbusier, Soissons

Sujet individuel des classes de collège

« La répression de la Résistance par les autorités d'occupation et le régime de Vichy »

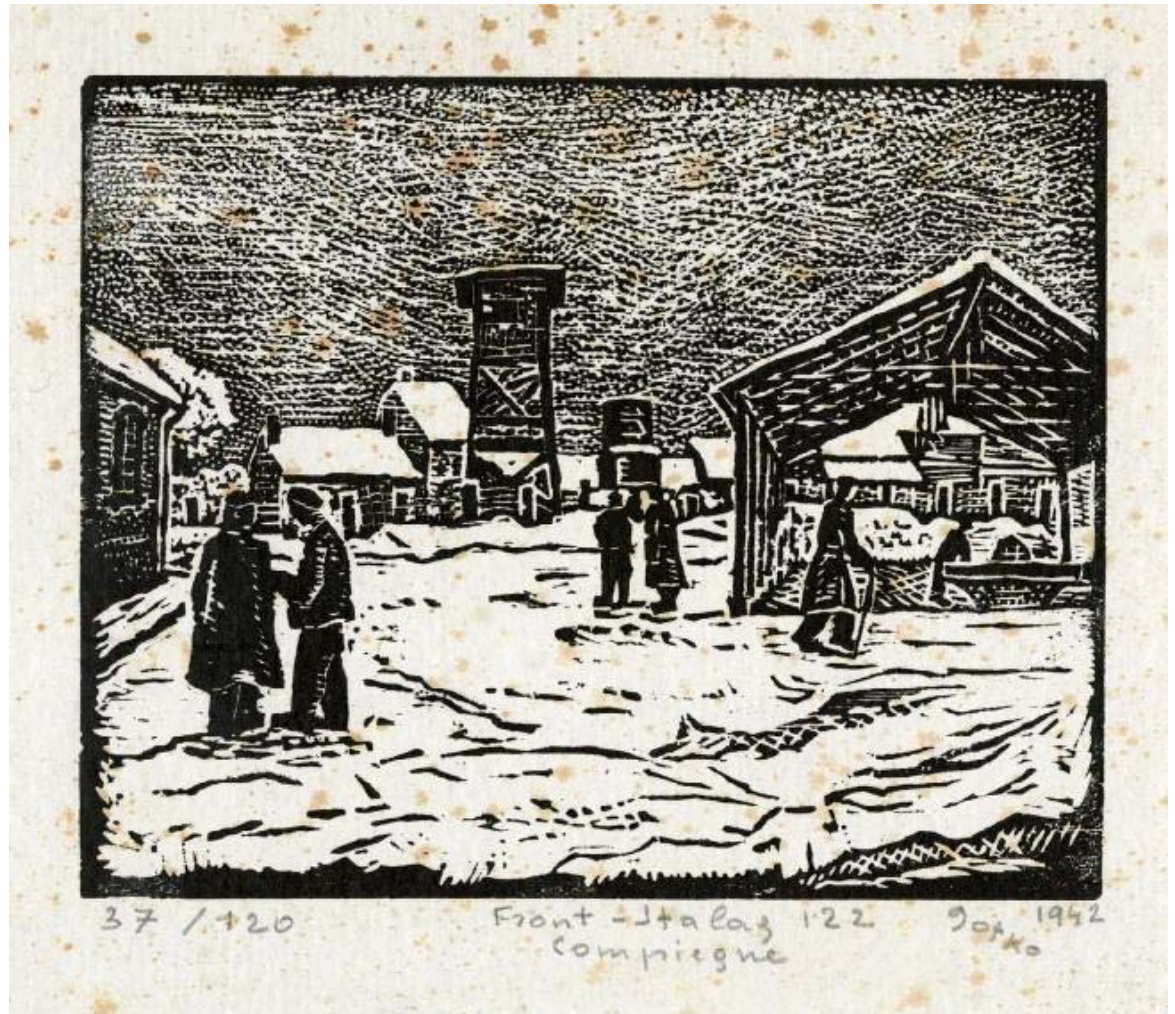
Durée de l'épreuve : 2 h

Le sujet se compose de questions sur des documents suivies de la rédaction d'un paragraphe.



Document 1. Affiche allemande

Document 2 : Dessin de Gotko, Fronstalag 122, Compiègne, 1942 (www.memorial-compiegne.fr)



Document 3 : Loi n°38 du 20 janvier 1944 instituant les cours martiaux, parue au *Journal Officiel*, le 21 janvier 1944 [extraits]

Art. 1er – Le secrétaire général au maintien de l'ordre* est autorisé à créer par arrêté une ou plusieurs cours martiales.

Art. 2. – Sont déférés aux cours martiales les individus, agissant isolément ou en groupes, arrêtés en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, de tentative d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou d'explosifs, pour favoriser une activité terroriste.

Art. 3. – Tout individu arrêté dans les conditions prévues à l'article précédent est mis immédiatement à la disposition de l'intendant de police de la préfecture régionale du lieu de l'arrestation. L'intendant de police le place sous mandat de dépôt et prend toutes dispositions utiles pour le traduire sur le champ devant la cour martiale.

Art. 4. – [...]

Art. 5. – L'application des lois sur l'instruction criminelle est suspendue** à l'égard des individus déférés aux cours martiales.

Si la cour martiale constate que les conditions prévues à l'article 2 de la présente loi sont réalisées et que la culpabilité est nettement établie, les coupables sont immédiatement passés par les armes [...]

*Il s'agit de Joseph Darnand, patron de la Milice.

**L'article 5 privait des droits élémentaires (droit à un avocat, droit à être informé des charges retenues contre soi...)

Document 4 : Claude Bourdet fut représentant du mouvement Combat au Conseil national de la Résistance. Il est arrêté en mars 1944, puis déporté.

« Je savais à peu près ce qui m'attendait, j'avais réussi à avaler la petite feuille de papier où étaient consignés mes rendez-vous, mais je savais bien que la Gestapo avait des méthodes efficaces pour briser les volontés les plus fermes. J'essaierai de tenir le coup, mais pouvait-on le tenir jusqu'au bout ? Personne n'était revenu nous le dire, et nous voyions chaque jour, par les désastres en chaîne que causaient certaines arrestations, que les volontés les mieux trempées cédaient souvent. Qu'en serait-il pour moi ? Impossible de le dire. [...]

On ne vint pas me chercher pendant quatre jours entiers. On imagine l'angoisse dans laquelle je les passais. Mais aussi, à mesure que les jours succédaient aux jours, et que s'effaçaient dans mon esprit les pages de mon carnet de rendez-vous intérieur, un soulagement de plus en plus grand apparaissait. Je me disais que, au pire des cas, je ne pourrais plus raconter grand' chose, et que je pouvais légitimement prétendre que tous mes rendez-vous étaient passés. Pis, un jour, une nouvelle traction noire vint me prendre. [...]

Deux tactiques dans de telles cas peuvent être choisies, et ce sont les 2 seules : ou il faut refuser de parler, ou il faut parler d'abondance, raconter le plus de choses possible, de façon à ne jamais rien dire d'important, à voiler systématiquement tout ce que l'ennemi ne sait pas, de manière pourtant à faire du volume, que l'interrogateur peut éventuellement accepter comme une réponse suffisante. Je savais que la première méthode m'amènerait immédiatement à la baignoire ou pire – et je savais trop de choses pour risquer cela. Je décidai d'utiliser la seconde, et effectivement, cela marcha. [...] »

Claude Bourdet, *L'aventure incertaine*, Stock, 1976, pp. 326-327, 328 et 330

Document 1 :

- 1) Quelle mesure répressive annonce cette affiche ?
- 2) Quel est l'acte qui a motivé la diffusion de cette affiche ?

Document 2 :

- 1) Quel lieu est représenté sur ce dessin ?
- 2) Quelle atmosphère se dégage de ce dessin ?
- 3) Quelle est la fonction de ce lieu dans la répression ?

Document 3

- 1) De qui émane cette loi ?
- 2) Quelle instance cette loi met-elle en place ?

Document 4 :

- 1) Qui a arrêté ce résistant ?
- 2) Quelles méthodes sont employées pour faire parler les résistants ?
- 3) Quelle est la réaction de Claude Bourdet ? Pourquoi ?

Paragraphe rédigé :

A partir des documents et de vos connaissances, vous présenterez les acteurs et les différentes formes de la répression de la Résistance.

Sujet individuel des classes de lycée

- **Durée de l'épreuve : 3 h**

« Tués, blessés, fusillés, arrêtés, torturés, chassés toujours de leur foyer [...] ; C'est ainsi que luttent et que meurent les hommes du combat souterrain de la France. » *Pierre Brossolette, 21 septembre 1942, sur les ondes de la radio de Londres.*

A la lumière de cette citation et en mobilisant vos connaissances personnelles, vous analyserez les différents aspects de la répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy.

DEVOIR INDIVIDUEL LYCEE
Extraits du devoir de Monsieur SALLE Antoine-Marie,
Lycée Saint Joseph, Château-Thierry, Classe de Terminale L

« Alors que la France est, depuis la défaite de la « Bataille de la France » au printemps 1940, sous la botte nazie, les « combattants de l'ombre », la résistance, sauvent l'honneur de la patrie. Mais leurs actions héroïques et leur courage sont durement réprimés.

Comme le disait Pierre Brossolette sur les ondes de la radio de Londres, le 21 septembre 1942 : « Tués, blessés, fusillés, torturés, chassés toujours de leur foyer [...], c'est ainsi que luttent et meurent les hommes du combat souterrain de la France. »

Quels furent donc les différents aspects de la répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ?»

[...]

« La Résistance fut très rapidement la peur de l'armée Allemande. En effet, combattre une armée sans uniforme, sans lieu fixe et qui combat dans l'ombre par petit coup précis est beaucoup plus compliqué que de contrer une armée officielle. Aussi l'Allemagne met en place un système très important et sophistiqué qui est en premier lieu militaire. »

[...]

« De son côté, le régime de Vichy poursuit une politique de répression et de « maintien de l'ordre ». [...] L'internement administratif donnait la possibilité d'emprisonner des gens sans jugement en raison d'un danger potentiel que pourraient représenter certaines personnes aux yeux de l'Etat. »

[...]

« La collaboration de Vichy et du III^{ème} Reich contre les forces de « l'Anti France » (juifs, communistes et franc-maçons) est une priorité pour Pierre Laval, chef du gouvernement de Pétain en 1940 et du printemps 1942 à l'été 1944. C'est donc une collaboration contre un ennemi commun... Mais la France est toujours dans l'ombre de la Résistance et des forces françaises libres ralliées au Général De Gaulle.»

[...]

« Mais tous ces mouvements héroïques ne furent pas épargnés par les Allemands et la milice. Aussi observe-t-on une systématisation de la « lutte contre les bandes » en 1944. Mais aussi des convois de masses vers les camps de déportation d'Allemagne comme le 22 janvier 1944 où plus de 2 200 hommes furent envoyés vers Buchenwald.

Quelques jours même avant la libération de Paris part un dernier convoi le 17 août 1944...

Mais comment ne pas penser aussi au massacre d'Oradour-sur-Glane en Haute Vienne où la 2^{ème} division blindée « Das Reich » commisit un massacre dont furent victimes 642 civils. On estime à 15 000, le nombre de victimes massacrées par les troupes allemandes dans les opérations menées en 1944 contre les maquisards et les populations civiles.

Au terme de cette étude, nous pouvons conclure que si la résistance fut la gloire de la France, ce n'est pas seulement parce qu'elle participa aux heures de la libération mais aussi et surtout parce qu'elle fut dans l'ombre, durant 4 années, la proie des tortures et des pires souffrances infligées par l'occupant [...]. »

COMPOSITION DU JURY

Monsieur BERNATETS Jean-Claude, Membre ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance)

Monsieur COCHET Jean, Membre CVR (Combattants Volontaires de la Résistance)

Monsieur DUTEL Maurice, Professeur Certifié Retraité

Madame TROUILLET Caroline, Professeur Histoire-Géographie Schuman Chauny

Monsieur POULAIN Jean-Claude, Membre ANACR

Monsieur GUILLAUME Paul, Membre ANACR

Monsieur FOREAU-FENIER Robert, Membre ANACR

Madame LEGRAND Mireille, Présidente ADIF (Association des Déportés, Internés et Familles)

Monsieur DUFOUR Guy, ADIF

Monsieur LEPAGE Patrice, Professeur Histoire-Géographie Montcornet

Monsieur VIPREY Rémi, ancien Directeur ONAC

Monsieur AIDI Nabil, Professeur LP Schuman Chauny

Madame BOTTIAU, Documentaliste LP Schuman Chauny

Madame JOBERT Christine, Professeur Histoire-Géographie Collège J.Rostand Château-Thierry

Madame LAYER Marie-Ange, ANACR

Madame DIGARD Catherine, ADIRP (Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Paris)

Monsieur STAWOWY Stéphane, Professeur Histoire-Géographie Collège Sains-Richaumont

Madame HERBIN Véronique, Professeur Histoire-Géographie Lycée La Fontaine Château-Thierry

Madame LUISIN Hélène, Directrice du Musée de la Résistance